



CNNC SMIC - 17 décembre 2018

Chers Camarades,

La commission nationale de la négociation collective s'est réunie ce lundi 17 décembre sur la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2019. La délégation Force ouvrière était composée de :

- Roxane IDOUDI, Secrétaire confédérale
- Eric DENISET, Secrétaire fédéral
- Bruno LEROY, Secrétaire fédéral
- Heïdi AKDOUCHE, Assistante confédérale

Une fois de plus, nous avons découvert sur place que cette instance se réunirait sans la présence de la Ministre du Travail. Rappelons par ailleurs que les annonces ont été faites par voie de presse sur l'absence de coup de pouce au SMIC et son montant bien avant cette réunion. C'est dire l'intérêt porté par le Gouvernement aux interlocuteurs sociaux...

La pertinence de notre participation s'est alors posée. Il a été décidé avec les autres organisations syndicales, exceptée la CFDT, de s'en tenir à la lecture des déclarations des interlocuteurs sociaux et de partir sans écouter la réponse du Directeur général du travail, qui assurait la présidence de cette réunion.

Les évolutions économiques récentes

Une rapide présentation a été faite par la Direction général du trésor sur les évolutions économiques récentes.

La croissance serait soutenue par les investissements des entreprises et des exportations dynamiques depuis 2 ans. La situation économique resterait donc favorable même si on note un ralentissement économique dans la zone euro. A fin 2018, les indicateurs restent stables. Par ailleurs, l'environnement international reste dynamique avec une croissance robuste.

La progression d'emplois pour 2018 est estimée à 160 000. Cependant des incertitudes existent, relatives au taux de change, aux effets du Brexit, à la situation politique en Italie, aux tensions

commerciales avec certains de nos partenaires, à la consommation des ménages (notamment via la consommation de leur épargne).

Les annonces présidentielles en faveur du pouvoir d'achat ont été citées comme des mesures permettant de relancer la consommation des ménages :

- Hausse de 100 euros des salariés payés au SMIC ;
- Défisicalisation des heures supplémentaires ;
- Défisicalisation d'une prime de fin d'année exceptionnelle ;
- Baisse de la CSG sur les retraites ;
- Annulation de la hausse de la taxe sur les carburants.

Pour Force ouvrière, ces mesures ne sont pas à la hauteur de la crise sociale.

Montant du SMIC au 1er janvier 2019

Le décret relatif à la revalorisation du SMIC sera présenté en conseil des ministres le mercredi 19 décembre.

Comme annoncé depuis plusieurs semaines, le SMIC évoluera selon la stricte application des mécanismes légaux, sans coup de pouce.

Deux critères sont pris en compte :

- L'inflation (l'indice des prix à la consommation du premier quintile des niveaux de vie), **soit 1,5 %** de novembre 2017 à novembre 2018.
- La moitié des gains de pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et des employés: - **0,145 %**

Le second critère étant négatif, seul le critère de l'inflation sera retenu, soit une hausse du SMIC de 1,5%.

Ainsi au 1er janvier 2019 :

Le SMIC horaire brut passera de 9,88 € à **10,03 €**,
ce qui porte le SMIC mensuel brut à 1521,20 € pour un temps plein
A Mayotte, le SMIC horaire brut passera de 7,46 € à **7,57 €**
Le minimum garanti passera de 3,57 € à **3,62 €**

Amitiés syndicalistes.

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général

P.J. : Annexe 1 - Déclaration FO